

# Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et développement durable des territoires et perspectives

---

## Déclaration du groupe Artisanat

Cinquante ans après leur création, le succès des Parcs naturels régionaux n'a pas faibli, comme en attestent le nombre de Parcs reconnus ainsi que les projets en cours pour obtenir cette labellisation.

Bien sûr, les résultats des territoires classés en PNR expliquent un tel engouement.

S'appuyant sur la protection et la valorisation de leur patrimoine, l'action des Parcs recouvre un large spectre : soutien aux savoir-faire artisanaux, structuration de filières autour des ressources locales, promotion des produits et services réalisés sur leur territoire...

Autant d'éléments qui stimulent leur développement économique durable comme leur attrait touristique, et qui contribuent à la qualité de vie des habitants.

Aujourd'hui cependant, la dynamique des Parcs se trouve fragilisée par les récentes réformes territoriales. Diverses structures de projets pourraient les concurrencer dans leurs missions et sur leur périmètre géographique, tout en disposant de capacités d'influence supérieures notamment sur le plan financier.

Il est possible toutefois de tirer parti de ces évolutions. C'est l'orientation retenue par l'avis et le groupe de l'artisanat l'approuve.

Répondre à cet enjeu implique de rechercher des complémentarités avec les nouvelles structures ou compétences territoriales, mais aussi de valoriser ces collaborations en s'appuyant sur les atouts qui font des PNR des outils reconnus pour leur efficacité.

Cela suppose, pour les Parcs, d'asseoir leur légitimité et leur reconnaissance dans la mise en œuvre des politiques régionales.

Cela doit également les conduire à nouer des partenariats avec les EPCI pour mutualiser les compétences, ou encore à prévoir des contrats de réciprocité avec les « villes-portes » autour d'intérêts mutuels.

Afin de favoriser de telles coopérations, l'originalité d'organisation et de fonctionnement des PNR doit être promue, car elle contribue largement à leurs performances au service de la redynamisation et de l'attractivité des territoires ruraux.

L'une des clés de leur réussite repose sur leur capacité à fédérer et à coordonner des acteurs issus de secteurs différents, autour d'un intérêt collectif commun : le développement et la différenciation de leur territoire, sur la base de ses atouts humains, culturels et naturels.

Dans ce cadre, la participation des réseaux consulaires tient un rôle essentiel.

Les Chambres de métiers notamment peuvent apporter leur expertise sur la situation des activités artisanales locales, mais aussi assurer l'interface auprès de ces entreprises afin de les mobiliser en faveur des objectifs du Parc.

Or, des progrès restent à faire dans certains PNR, pour reconnaître pleinement l'intérêt d'associer ces établissements.

Le groupe de l'artisanat salue par conséquent, les préconisations de l'avis visant d'une part, à renforcer la participation des acteurs économiques locaux aux projets de PNR comme à leur suivi et d'autre part, à promouvoir une forme de gouvernance plus ouverte aux représentants de ces acteurs.

Il a voté l'avis